

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27322**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Cartographe de carte de course d'orientation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de course d'orientation (FFCO)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le cartographe de carte d'orientation est un « agent d'appui » qui crée et met à jour les cartes d'orientation essentiellement à destination des courses pédestres, et parfois pour d'autres type de courses comme le VTT. Il intervient de la conception de la carte jusqu'à l'accompagnement du maître d'œuvre sur la faisabilité économique et environnementale du projet. Il exerce son activité de manière autonome en milieu urbain, semi-urbain et forestier.

Les activités relèvent de :

- Elaboration et conception d'un projet de cartographie de course d'orientation en utilisant les techniques appropriées
- Accompagnement du maître d'œuvre sur la faisabilité économique, technique et environnementale du projet
- Utilisation de l'ensemble des techniques de relevés cartographiques spécifiques à l'élaboration des cartes de course d'orientation

Les capacités attestées :

- Analyser les critères concernant le choix d'un terrain destiné à la pratique de la course d'orientation
- Analyser les contraintes environnementales liées au choix du terrain (législation en matière de protection de l'environnement, zones sensibles et protégées, zones Natura 2000,...)
- Réaliser la carte de course d'orientation
- S'assurer des conditions de sécurité et de protection environnementale du terrain choisi
- Evaluer les besoins du maître d'œuvre
- Réaliser un cahier des charges en adéquation avec la commande du maître d'œuvre et destiné à la réalisation d'une carte de course d'orientation
- Accompagner le maître d'œuvre dans le choix le plus adapté à la commande et sa réalisation
- Maîtriser les normes cartographiques internationales liées aux différentes disciplines de la course d'orientation
- Utiliser la bonne base cartographique un document de base adapté au projet
- Savoir choisir les matériels de positionnement en fonction de l'utilisation des tablettes de dessin connectées et assurer leur entretien
- Maîtriser l'ensemble des techniques de relevés terrain

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

"Le Cartographe de carte de Course d'Orientation" exerce son activité principalement :

- au sein des clubs affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation
- au sein de structures associatives
- au sein de structures du secteur marchand (EPCI, base de loisirs...)
- au sein de collectivités
- en tant que travailleur indépendant

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...)

Cartographe

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

M1808 : Information géographique

Réglementation d'activités :

- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les épreuves de certification visent à apprécier l'acquisition des 3 blocs de compétences constitutifs du certificat de qualification professionnelle « Cartographe de carte de course d'orientation ». Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation habilité. La validation des 3 blocs de compétences et la présentation des attestations justifiant les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification conduisent à l'obtention du CQP. Aucun bloc ne permet de rattraper un résultat insuffisant dans l'un ou l'autre des autres blocs de compétences.

Pour obtenir le CQP, le candidat doit valider l'ensemble des blocs.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27322 - Elaboration et conception d'un projet de cartographie de course d'orientation en utilisant les techniques appropriées</p>	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les critères concernant le choix d'un terrain destiné à la pratique de la course d'orientation - Analyser les contraintes environnementales liées au choix du terrain (législation en matière de protection de l'environnement, zones sensibles et protégées, zones Natura 2000,...) - Réaliser la carte de course d'orientation - S'assurer des conditions de sécurité et de protection environnementale du terrain choisi <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas organisée par le centre de formation, portant sur le conseil et l'élaboration d'un projet de réalisation de carte d'orientation ainsi que l'établissement d'un devis.
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27322 - Accompagnement du maître d'œuvre sur la faisabilité économique, technique et environnementale du projet</p>	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins du maître d'œuvre - Réaliser un cahier des charges en adéquation avec la commande du maître d'œuvre et destiné à la réalisation d'une carte de course d'orientation - Accompagner le maître d'œuvre dans le choix le plus adapté à la commande et sa réalisation <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de cas organisée par le centre de formation, portant sur le conseil et l'élaboration d'un projet de réalisation de carte d'orientation ainsi que l'établissement d'un devis.
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27322 - Utilisation de l'ensemble des techniques de relevés cartographiques spécifiques à l'élaboration des cartes de course d'orientation</p>	<p>Capacités attestées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les normes cartographiques internationales liées aux différentes disciplines de la course d'orientation - Utiliser la bonne base cartographique un document de base adapté au projet - Savoir choisir les matériels de positionnement en fonction de l'utilisation des tablettes de dessin connectées et assurer leur entretien - Maitriser l'ensemble des techniques de relevés terrain <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 épreuve écrite organisée en cours de formation sous forme de QCM - 1 épreuve pratique portant sur le relevé manuel et/ou GPS d'une zone forestière représentative de l'ensemble de la symbolique ISOM d'une carte d'orientation de 0,1km² - 1 épreuve pratique portant sur le relevé manuel et/ou avec un GPS d'une zone urbaine représentative de l'ensemble de la symbolique ISSOM d'une carte d'orientation de 0,2km²

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFCO ou son suppléant.

En contrat de professionnalisation	X	- un représentant de la CPNEF collègue salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collègue employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFCO ou son suppléant.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	La composition du jury respecte l'article R.335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Cartographe de carte de course d'orientation" avec effet au 04 octobre 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

CPNEF Sport

<http://www.cpnef-sport.com>

FFCO

<http://www.ffcorientation.fr>

<http://www.cpnef-sport.com>

Autres sources d'information :

CPNEF Sport

<http://www.cpnef-sport.com>

FFCO

<http://www.ffcorientation.fr>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de course d'orientation (FFCO) : Île-de-France - Paris (75) [75019]

FFCO

15 passage de Mauxins

75019 PARIS

<http://www.ffcorientation.fr>

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FFCO

15 passage de Mauxins

75019 PARIS

<http://www.ffcorientation.fr>

Historique de la certification :